

**DEPARTEMENT**  
Meurthe-et-Moselle

**ARRONDISSEMENT**  
N A N C Y

**CANTON**  
GRAND COURONNÉ



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 22 SEPTEMBRE 2025**

L'An deux mil vingt-cinq, le 22 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents :

Mmes et MM. OGIEZ JEANDEL HOUDRY CASTELA BADER ANDRE DEHAYE N. JACOB MASSON C. JACOB SCHIEL MATHIS WEHRLIN DENIS DEMARNE ENEL DEVITERNE PERROLLAZ

Absents excusés :

MC. DANNEBEY a donné pouvoir à C. JACOB

C. FRANCHE a donné pouvoir à N. JACOB

L. ZIETERSKI a donné pouvoir à J. ENEL

D. ZIETERSKI a donné pouvoir à D. DEVITERNE

C. SIMEANT a donné pouvoir à ML. MASSON

R. CORBERAND a donné pouvoir à B. JEANDEL

L. BABIN a donné pouvoir à N. HOUDRY

Z. BEN ISMAIL a donné pouvoir à F. PERROLLAZ

Absente :

S. DUSSIAUX

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Jérôme DENIS, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET

**Mise en place d'un ramassage scolaire vélo-bus**

**Nomenclature ACTES : 8.1 DOMAINE DE COMPETENCES PAE THEMES-Enseignement**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27

présents : 18

votants : 26

pour : 26

contre : 0

abstention : 0

Rapporteur : M. OGIEZ

### **Exposé des motifs**

La commune de Pulnoy a souhaité mettre en place un service de ramassage scolaire par vélo-bus.

Le vélo-bus permet l'accompagnement des enfants à vélo à l'école, sous la conduite d'adultes. C'est un moyen sûr, sain, gai, économique et convivial de se rendre à l'école. Concrètement, un groupe d'enfants est mené jusqu'à l'école par un adulte qui le prend en charge en différents endroits d'un itinéraire prédéfini et selon un horaire fixe, dans un véhicule de transport collectif d'enfants à vélo dans lequel adulte et enfants pédalent ensemble.

Le vélo-bus permet notamment :

- d'assurer un maximum de sécurité aux enfants sur le chemin de l'école,
- d'apprendre aux enfants à circuler à vélo,
- de simplifier la vie des parents en les soulageant de nombreux trajets,
- d'améliorer la qualité de vie aux abords de l'école et de délester les écoles de quelques véhicules aux horaires stratégiques que sont l'entrée et la sortie des classes,
- de favoriser les contacts et la convivialité dans le quartier ou la commune,

La commune de Pulnoy se prête particulièrement bien la mise en place de ce type de ramassage. En effet, c'est une petite ville avec une circulation moins dense qu'en centre urbain.

Deux réunions de travail ont été menées avec la Métropole du Grand Nancy, compétente en matière de mobilité. Un descriptif du projet a été présenté à la Métropole qui a décidé d'accompagner la commune en finançant l'achat d'un vélo-bus, et sa mise à disposition par le biais d'une convention.

Le matériel acquis par la Métropole est d'un produit éco-conçu « made in France » qui utilise du bois de Nouvelle Aquitaine.

Grâce à son assistance électrique, l'effort n'est pas trop dur mais permet aux enfants de pratiquer une activité physique.

Collectif, ce transport permet l'accompagnement de 8 enfants de manière solidaire. Les pédaliers sont indépendants, chacun pédale à sa vitesse. Des supports bagages sont prévus pour accueillir les cartables.

Une réunion de lancement a été menée le 2 avril 2025 en présence des directeurs d'établissement et des enseignants, des associations de parents d'élèves, des présidents de conseils de quartier, des élus et de la Vice-Présidente de la Métropole Laurence WIESER.

Un groupe de travail a été désigné pour l'élaboration pratique de ce projet composé des représentants de parents d'élèves des deux groupes scolaires, des directeurs d'école et des élus.

Ce groupe de travail s'est réuni le 7 mai 2025. Lors de cette réunion, il a été décidé :

- De présenter le projet aux élèves fréquentant nos écoles : 2 sessions ont été menées les 12 et 15 mai à destination des élèves de l'Ecole du Château d'Eau, une session de présentation s'est tenue le vendredi 16 mai à destination des élèves de Masserine
- De valider l'envoi d'un questionnaire sur les habitudes de déplacement des parents des enfants fréquentant les deux groupes scolaires : par ONE pour Château d'eau, par ALPE pour Masserine

Une deuxième réunion du groupe de travail s'est tenue le 18 juin 2025

Les retours des questionnaires y ont été analysés.

L'école du Château d'eau a été retenue comme site pilote : les bénévoles y sont plus nombreux et ont d'ores et déjà été contactés.

De plus la mairie dispose d'un garage localisé rue du Tir et la Métropole du Grand Nancy impose le rangement quotidien du vélo-bus dans un local fermé et sécurisé

Le vélo-bus a d'ores –et-déjà été livré à la ville de Pulnoy et le service fonctionnera à partir de cet automne.

### **Délibération**

**Vu** le plan Métropolitain des Mobilités, qui porte une ambition forte de report modal de la voiture individuelle vers les autres modes de déplacement dont le vélo, et qui passe par la mise en place de nouveaux services à destination des cyclistes

**Considérant** la volonté de sensibiliser à la pratique du vélo les enfants dès le plus jeune âge,

**Considérant** que les trajets domicile-école sont souvent effectués en voiture, générant des nuisances, alors que les écoles sont situées à une distance accessible à pied ou à vélo du domicile des enfants,

**Considérant** la convention annexée à la présente délibération ;

**Considérant** l'avis unanimement favorable des commissions en date du 9 septembre 2025.

Le Conseil Municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un vélo-bus par la Métropole du Grand Nancy à la ville de Pulnoy
- **Autorise** le maire à signer tout acte d'organisation du service nécessaire à son fonctionnement

PJ : projet de convention

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 25/09/2025 et que la convocation a été faite le 16/09/2025.

POUR COPIE CONFORME  
PULNOY, le 25 septembre 2025  
Le Maire,  
Marc OGIEZ

Le Maire





## **Convention de mise à disposition d'un vélo-bus par la Métropole du Grand Nancy à la ville de Pulnoy**

Entre les soussignés :

La ville de Pulnoy, représentée par Monsieur Marc OGIEZ, Maire de Pulnoy, agissant au nom et pour la compte de la ville de Pulnoy en vertu de la délibération n° [REDACTED] du Conseil municipal du [REDACTED]

Et

La Métropole du Grand Nancy, représentée par Monsieur Mathieu KLEIN, Président, agissant au nom et pour le compte de la dite métropole, en vertu de l'arrêté de délégation n° [REDACTED] du [REDACTED] et de la décision n° [REDACTED] du [REDACTED]

### **PREAMBULE**

Le Plan Métropolitain des Mobilités porte une ambition forte de report modal de la voiture individuelle vers les autres modes de déplacements dont le vélo. L'ambition portée est la multiplication par au moins 4 des trajets quotidiennement réalisés à vélo.

Cette volonté passe par des propositions de nouveaux services à destination des cyclistes et des néo-cyclistes.

Sensibiliser à la pratique du vélo les enfants dès le plus jeune âge est bénéfique sur de nombreux aspects : le vélo est un outil d'autonomie, il est une réponse concrète aux enjeux environnementaux, les enfants, cyclistes de demain, deviennent des ambassadeurs auprès de leurs parents.

Les trajets domicile-école sont souvent effectués en voiture, générant des nuisances, alors que les écoles sont situées à une distance accessible à pied ou à vélo du domicile des enfants.

La commune de Pulnoy a fait preuve de son intérêt pour utiliser un vélo-bus, permettant de transporter jusqu'à 8 enfants, qui peuvent ainsi pédaler et créer une dynamique autour de la pratique du vélo, comme le montrent les différents retours d'expérience.

Afin de soutenir cette volonté, la Métropole a acquis un vélo-bus et prévoit de le mettre à disposition de la commune de Pulnoy.

### **ARTICLE 1 : Engagements de la Métropole du Grand Nancy:**

La Métropole du Grand Nancy s'engage à mettre à disposition de la ville de Pulnoy à titre gracieux un vélo-bus électrique d'une valeur de 19 000€ HT, ainsi que d'une batterie supplémentaire d'une valeur de 950€ HT.

En parallèle, la Métropole formera le personnel désirant piloter et entretenir le vélo-bus à travers 1 à 2 sessions de formation.

### **ARTICLE 2 : Engagements de la ville de Pulnoy :**

La ville de Pulnoy s'engage à :

- Réceptionner et assurer le stockage du vélo-bus mis à disposition,
- Assurer l'entretien et les éventuelles réparations à effectuer,
- Utiliser le vélo-bus à titre gratuit pour assurer le transport des élèves depuis leur domicile ou à des arrêts définis, jusqu'aux écoles de la commune dans le cadre scolaire ou périscolaire,
- Assurer la gestion des tournées du vélo-bus, du planning des conducteurs du vélo-bus,

- A réaliser le plus souvent possible et sur une base régulière des tournées du vélo-bus pour assurer le transport des élèves,
- A veiller à ce que les enfants transportés soient équipés d'un casque,
- A veiller à ce que les pilotes du vélo-bus aient bien suivi une formation,
- Mettre à disposition de la Métropole du Grand Nancy le vélo-bus pour des manifestations ponctuelles, moyennant un délai de prévenance d'un mois par la Métropole,
- A signaler tout incident, dysfonctionnement ou non-utilisation prolongée à la Métropole,
- Mentionner la Métropole du Grand Nancy dans les documents de communication et opérations de promotion réalisées,
- Communiquer à la Métropole du Grand Nancy une fois par an un bilan chiffré de l'utilisation du vélo-bus, comprenant un retour d'expérience autant sur son utilisation pour sur la méthodologie mise en place.

### **ARTICLE 3: Responsabilités**

La ville de Pulnoy est entièrement responsable des dommages qu'elle pourrait causer lors de ses missions et actions. Elle s'engage également à mettre tout en œuvre pour éviter le vol du matériel et à le ranger quotidiennement dans un local fermé et sécurisé. En cas de vol ou dommages sur le vélo, la Ville de Pulnoy est engagée dans la limite de la valeur unitaire déclarée soit 19 000€ HT.

La Métropole du Grand Nancy ne saurait être tenue pour responsable pour tout vol ou dommage résultant de l'emploi du vélo-bus livré.

### **ARTICLE 4 : Durée**

La présente convention est conclue pour une durée d'une année scolaire à compter de sa signature et sera ensuite renouvelable par tacite reconduction sous condition de la fourniture du retour d'utilisation 1 fois pour une nouvelle année scolaire, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de 3 mois.

### **ARTICLE 5: Résiliation :**

La présente convention pourra être résiliée à tout moment par la Métropole du Grand Nancy ou la ville de Pulnoy, pour tout motif et sans indemnité en respectant un préavis de 3 mois.

### **ARTICLE 6 : Litiges**

Les Parties conviennent de saisir les tribunaux seulement après avoir apuré, préalablement, toute voie de conciliation.

Dans l'hypothèse où la conciliation échouerait, il est expressément convenu que tout litige relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution de la présente convention devra être porté devant les tribunaux de Nancy, compétents pour la présente convention.

Fait à Nancy, le

Pour la Métropole du Grand Nancy,

Pour la ville de Pulnoy

Accusé de réception  
Contrôle de légalité

Commune de Pulnoy (Siret : 21540439300062)  
AFFAIRES GENERALES et ASSEMBLEES  
Florian HERY (MA54439-7)  
25/09/2025 10:27:15

Délibérations  
Domaines de compétences par themes | Enseignement  
**38\_2025**  
Convention vélo-bus  
22/09/2025

**Transmission au contrôle de légalité**  
Déposé le 25/09/2025 - 10:09:43 par Florian HERY (MA54439-7)  
Emis le 25/09/2025 - 10:10:17

Emis le 25/09/2025 - 10:10:17

Réception à la (Sous-)Préfecture le 25/09/2025 - 10:17:07

Certifié exécutoire le 25/09/2025

38\_2025-Conventionvelo-bus.pdf, 150 Ko, 4 page(s)  
Convention\_miseadispovelobusPulnoy\_V2.pdf, 217 Ko, 2 page(s)

## Aperçu de l'acte principal

[illegible]

| Patient Information   |  |
|-----------------------|--|
| First Name            |  |
| Last Name             |  |
| Address               |  |
| City                  |  |
| State                 |  |
| Zip                   |  |
| Phone                 |  |
| Insurance             |  |
| Physician Information |  |
| Physician Name        |  |
| Physician Address     |  |
| Physician City        |  |
| Physician State       |  |
| Physician Zip         |  |
| Physician Phone       |  |
| Physician Insurance   |  |
| Referral Information  |  |
| Referral Number       |  |
| Referral Date         |  |
| Referral Type         |  |
| Referral Source       |  |
| Referral Reason       |  |
| Referral Status       |  |
| Referral Notes        |  |
| Referral History      |  |
| Referral Date         |  |
| Referral Type         |  |
| Referral Source       |  |
| Referral Reason       |  |
| Referral Status       |  |
| Referral Notes        |  |
| Referral Summary      |  |
| Referral Date         |  |
| Referral Type         |  |
| Referral Source       |  |
| Referral Reason       |  |
| Referral Status       |  |
| Referral Notes        |  |